



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 30/04/2019

Référence
2019_04_12

Objet de la délibération
Convention 2019 avec Ener'gence

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
40	31	40

Date de la convocation
23/04/2019

Date d'affichage
23/04/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 30 avril à 10 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de Brest métropole sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, MALGORN Bernadette, NICOLAS GAËLLE, QUIGUER Tifenn, MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Arnel, GUEGANTON Loic, JACOB Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Arnel, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, PICHON Ronan, POUPON Julien, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TANGUY Bernard, TRABELSI Hosny

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : BRUBAN Claudine à M. JACOB Fabrice, SOUDON Chantal à Mme GUILLORE Alexandra, MM : GIBERGUES Bernard à M. CALVEZ Christian, MELLOUËT Roger à M. LARS Roger, NEDELEC Yohann à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, QUILLEVERE Bernard à M. MOUNIER Gilles, RAMONE Louis à M. MOYSAN Daniel, SALAMI Réza à Mme QUIGUER Tifenn, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew

Excusé.e.s :

Mmes : BALCON Claudie, FORTIN Laurence, MM : GOURTAY Michel, OGOR Pierre, TALARMIN André

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS Mickaële, LOURDEAU Nadège MM : BOHIC Jean-René, CALVARIN Christophe, CANN Thierry, GREBOT Benjamin

A été nommé secrétaire : CALVEZ Christian

Objet de la délibération :

Convention 2019 avec Ener'gence

Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest, a engagé une démarche relative à la demande en énergie et aux énergies renouvelables avec les EPCI du territoire, souhaitant ainsi impulser une dynamique en matière de transition énergétique. Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest apporte ainsi une ingénierie de projets au service des intercommunalités du territoire, notamment dans la coordination de leur Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les agences locales de l'énergie et du climat constituent des organismes de réflexion et d'étude, porteurs de connaissances dans le domaine de l'énergie et du climat. Ener'gence agit pour ses membres, dont fait partie le Pôle métropolitain du Pays de Brest, sous une forme de partenariat associant leurs objectifs et l'intérêt

général.

La présente convention (jointe en annexe) a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Pôle métropolitain du Pays de Brest et Ener'gence s'engagent à mettre en œuvre un programme de travail.

Le programme de travail pour l'année 2019 est le suivant :

- Appui technique à la mission d'accompagnement d'élaboration des PCAET des communautés de communes portée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest pour la réalisation des diagnostics énergie, air, et vulnérabilité climatique conformément aux dernières dispositions législatives. Il s'agit également de favoriser les partenariats locaux pour l'obtention des données nécessaires, d'en faire une analyse technique. Ener'gence participera aux ateliers de concertation auprès des communautés afin de définir une stratégie de leur Plan Climat Air Energie Territorial en amont de la définition de leur plan d'actions. Ener'gence participera également à l'équipe projet mise en place dans le cadre de la coordination de cette mission, ainsi qu'au comité technique de suivi des PCAET. Le Pôle métropolitain du Pays de Brest versera à Ener'gence une subvention de 12000 €, en complément de la cotisation, sur cette mission.
- Accompagnement technique à la mobilisation des certificats d'économies d'énergie « territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Le Pays de Brest a été labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte le 17/05/17, ce qui le rend éligible au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (CEE TEPCV), conformément à l'arrêté du 24 février 2017 portant sur le programme « Economie d'énergie dans les TEPCV ». Dans le cadre d'une convention tripartite Pôle Métropolitain du Pays de Brest, SDEF et Ener'gence, Ener'gence accompagnera les collectivités pour l'éligibilité des travaux recensés, pour la collecte des informations, attestations techniques nécessaires à la vérification des critères d'éligibilité, et des factures des travaux recensés.
- Mise en œuvre d'un contrat de développement territorial d'énergies renouvelables thermiques : le Pôle Métropolitain du Pays de Brest est lauréat d'un contrat d'objectifs de développement d'énergies renouvelables thermiques, dans le cadre de la déclinaison territoriale du Fonds Chaleur de l'ADEME. Le Pôle Métropolitain du Pays de Brest percevra une subvention pour l'animation territoriale de ce contrat, et s'appuiera sur Ener'gence pour sa mise en œuvre, dans le cadre d'une convention tripartite entre le Pôle Métropolitain du Pays de Brest, Ener'gence, et Brest métropole ; Brest métropole assurant l'animation du dispositif sur son territoire.
- Animation des réflexions relatives aux enjeux énergie climat du territoire, au sein du Comité de pilotage Energie mis en place par le Pôle métropolitain du Pays de Brest
- Accompagnement du Pôle métropolitain lors de l'instruction technique de certains dossiers sollicitant le contrat de partenariat (cible énergie).

Afin d'assurer la mise en œuvre et l'animation de ce programme de travail, le Pôle métropolitain du Pays de Brest verse une cotisation à Ener'gence. Le montant de la cotisation pour l'année 2019 est d'un montant de 27 376 €.

A cette cotisation s'ajoute une subvention complémentaire de 12 000 € pour la mission d'accompagnement d'élaboration des PCAET des communautés portée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest.

Le paiement de la cotisation doit être effectué en une seule fois au maximum 3 mois après la signature de la présente convention.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser :

- le Pôle métropolitain du Pays de Brest à adhérer à Ener'gence pour un montant de cotisation de 27 376 euros pour l'année 2019 et de verser une subvention complémentaire de 12 000 € pour la mission d'accompagnement d'élaboration des PCAET des communautés de

communes portée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest.

- le Président à signer la convention d'adhésion à Ener'gence.

Décision du Comité syndical :

À l'unanimité les membres du Comité syndical autorisent :

- le Pôle métropolitain du Pays de Brest à adhérer à Ener'gence pour un montant de cotisation de 27 376 euros pour l'année 2019 et de verser une subvention complémentaire de 12 000 € pour la mission d'accompagnement d'élaboration des PCAET des communautés de communes portée par le Pôle métropolitain du Pays de Brest.
- le Président à signer la convention d'adhésion à Ener'gence.

A Brest,

Le Président,

François Cuillandre